



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

Avis de la Voie maritime N° 8 - 2014

Ouverture de la saison de navigation de 2014 et tirant d'eau maximum permis – Révisé pour la section Montréal – lac Ontario

En raison de conditions de glace exceptionnellement importantes, la date d'ouverture de la saison de navigation 2014 pour la section Montréal / lac Ontario a été révisée comme suit:

- Section Montréal - lac Ontario : le **31 mars 2014** - 08 h 00 (H.A.E.)

La date d'ouverture pour le canal Welland n'a pas changé, et demeure :

- Canal Welland : le 28 mars 2014 - 08 h 00 (H.A.E.)

Le mouvement des navires dépendra de la température et de la condition des glaces. Il se peut que certaines restrictions de transit s'appliquent jusqu'à l'installation des bouées lumineuses.

Canaux et écluses du Sault Ste. Marie

Les écluses américaines de Sault Ste Marie ouvriront le 25 mars.

Tirant d'eau permis

Dans la section de **Montréal au lac Ontario**, le tirant d'eau maximal permis sera de **80.0 dm** (26' 3") à l'ouverture, et ce, jusqu'à ce que le canal de la Rive-Sud soit libre de glace, ou au plus tard le **22 avril**, après quoi, si les niveaux d'eau sont favorables, le tirant d'eau maximal permis sera de **80.8 dm** (26' 6") pour **tous les navires**. De plus, il n'y **aura aucune tolérance** pour les navires excédant un tirant d'eau de 80.8 dm (26' 6").

Nous rappelons aux navigateurs que pour les navires chargés à un tirant d'eau excédant 80.0 dm (26' 3"), leur vitesse sera surveillée étroitement entre l'écluse de Saint-Lambert et l'île St-Nicolas.

Dans le **canal Welland**, le tirant d'eau maximal permis sera de **80.8 dm** (26' 6") pour la durée de la saison de navigation pour **tous les navires**. De plus, il n'y **aura aucune tolérance** pour les navires excédant un tirant d'eau de 80.8 dm (26' 6").



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

Veillez noter que pour les navires chargés à un tirant d'eau de plus de 80.0 dm (26' 3"), les vitesses seront surveillées étroitement entre l'extrémité amont de l'écluse 7 et l'ancien Pont 12 afin d'atténuer l'érosion des berges dans ce secteur.

Le 17 mars 2014